Vide Grenier

100 % En extérieur

Jardin de Ty Pors Moro
27 juin 2027
DE 9H00 A 18H00

REGLEMENT

Le Vide Grenier du 27 juin 2027 sera ouvert à tous, professionnels, particuliers, associations, etc. ...

1. Aucun emplacement ne sera attribué avant la réception de ce bon de réservation dûment signé et accompagné du règlement par chèque libellé à l'ordre de " Association de Pors-Moro " (encaissable au terme de la journée). Pas de vente de produits alimentaires autorisés sans traçabilité.
2. Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des réservations. Toute demande particulière devra être formulée par écrit au moment de la réservation. Par respect pour tous, aucune modification ne pourra se faire au moment de l'installation.
3. Tout emplacement non occupé à 9h00 pourra être ré-attribué. Si l'exposant a un empêchement, il devra avertir les organisateurs.
4. Par respect pour le public, les organisateurs et les exposants, le remballage ne pourra commencer avant 17h00.
5. Les exposants devront respecter les limites des emplacements, laisser libre allées et voies de secours.
6. Les exposants doivent posséder leur propre assurance contre le vol et les dégradations éventuelles.
7. Les exposants s'engagent par l'acceptation de ce règlement à renoncer à tout recours envers l'organisateur.

Tarif Emplacement :	**10 € la table avec chaise**
	4 € le mètre linéaire sans table
Horaires installation :	**7h00 – 9h00**
Ouverture au public :	**9h00 – 18h00**

Restauration rapide sur place, buvette, café…

Réservations
A adresser à :

NICOLAS Olivier
32 rue de Lambour
29120 Pont-L'abbé
Tél : 02 98 87 27 58 - Mail : porsmoro@hotmail.fr

Bulletin d'inscription à retourner accompagner de votre règlement

✂……

Professionnel - Particulier (1)
NOM : ..... PRENOM :.....
Adresse : .....
Tél : .....
N° SIRET :..... Activité :.....
Carte d'identité, permis de conduire, passeport (1) : N°.....
Délivré par :..... le : .....

Déclare sur l'honneur (pour les particuliers) (1) :
- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)

Déclare sur l'honneur (pour les professionnels) (1):
- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

(1) Rayer les mentions inutiles
Je réserve : ... . Table(s) à 10 € la table et chaise. Soit un Total de : ….....Euros
... . mètre(s) linéaire(s) à 4€ le m sans table ni chaise. Soit un Total de : ….....Euros

Je, soussigné(e) déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepte sans réserve.
A.....…..…..... , le.....….. Signature